



BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS - **PÔLE PATRIMOINE**
Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-32

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **rue Saint
Quentin** à l'occasion de travaux pour le remplacement de tampons EU,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 26 janvier 2026
au 30 janvier 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules ou engins
à deux roues sera **interdit du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026**,

- Rue Saint Quentin sur la partie comprise entre le laboratoire du Bessin et l'avenue de la Vallée des Près,
au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la CISE TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement
pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf janvier deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

